

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENNEC
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze-novembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Joëlle GERVAISE, Damien LEVEQUE, Aurélie LE GONIDEC, Michel LOZAHIC, Christine LE ROY,

Absents excusés : Alain BOIN donne procuration à Annie LE GOFF,
Carole LAURENT donne procuration à Joëlle GERVAISE,
Thierry ROGER donne procuration à Jean-Paul LE CALVEZ,

Absents : Sonia DOLHEM, Loïc LE CALVEZ,

Secrétaire de séance : Joëlle GERVAISE,

1 – Approbation du procès-verbal du 28 août 2024

Validé à l'unanimité

2 – Informations de Monsieur le Maire

A – Le Sovedeso

Aujourd'hui, la commune est usufruitière et l'EPFB est nu-propriétaire. Cette situation est intéressante mais limitée lorsque l'on veut engager des travaux subventionnés mais qui imposent d'en être pleinement propriétaire.

Après recherche d'informations, ce chantier pourrait être éligible aux subventions DETR ou bien DSIL.

L'idée est de se préparer à acquérir la nue-propriété sans s'engager avant d'avoir quelques garanties.

Notre dossier de demande de subvention ne sera pas examiné si on reste usufruitier. Une délibération va être soumise dans ce sens.

Le Sovedeso pour quel projet ?

Depuis que nous avons rendu public l'acquisition de l'immeuble, nous avons eu de multiples demandes tournant notamment autour du tabac/bar/Journaux, auxquelles nous n'avons pas pu donner suite.

Après plusieurs propositions individuelles et une réunion du groupe de travail au mois de juin dernier, nous en étions restés à l'idée d'un café associatif, d'un gîte d'étape complété par 1 ou 2 logements pérennes. Rien de très porteur pour la commune.

Au cours du mois de juillet, une famille qui a découvert l'annonce sur SOS Village prend contact pour visiter l'immeuble et venir passer une semaine sur la commune. L'idée serait d'affecter le Rez-de-Chaussée à une activité commerciale et de réaliser des logements.

Les deux parties seront indépendantes de manière à donner de la souplesse au projet d'installation.

L'aménagement du dernier étage et celui de la maison qui se trouve à l'arrière, méritent réflexion pour le futur.

Les postulants est un couple d'une cinquantaine d'années révolues, et intéressés également par la gérance du camping.

B – Livre sur la commune

L'historique des lieux dits ; des chapelles ; des calvaires : Michel PRIZIAC

Notre partie concerne la vie à Quemper-Guézennec entre 1930 et 1970 environ et avec quelques dépassements spécifiques.

Au programme : les activités agricoles ; l'arrivée de la mécanisation dans les fermes ; la vie autour de l'église : obsèques, messes ; les loisirs à la campagne ; l'évolution technologique appliquée à la vie quotidienne (téléphone ; électrification...) ; la pêche au saumon...

Pas de challenges littéraires.

L'objectif est simple : constituer un guide et un aide-mémoire du passé.

C - Les photos

Plusieurs centaines de photos ont été scannées, il en reste encore certainement dans les tiroirs et en possession d'associations dont les photos appartiennent au domaine public de la commune (subventions pour leurs activités). Désormais, l'activité de reproduction et de développement se concentre sur Goas Vilinic.

D - Documentaire de France 3 sur la vie des P'tits Graviers

Diffusion à la salle polyvalente, le Jeudi 28 novembre à 20 heures. Inscription préalable souhaitée en raison des problèmes d'intendance.

E – Informations diverses

Départ à la retraite de Marie-Laure BILLIOU à compter de ce mois.

Date des vœux : Dimanche 19 Janvier 2025.

Concours de fleurissement régional : la commune s'est vue gratifiée d'une 2^{ème} fleur.

Michel LOZAHIC déplore le montant exorbitant des coûts de la téléphonie, il suggère de revoir les contrats, les négocier ou bien les résilier.

Monsieur le Maire lui répond que des contacts vont être pris afin d'avoir plus de précisions sur ces contrats.

3 – Dossier DETR/DSIL

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier dans le cadre de la DSIL pour l'immeuble situé 4, rue de l'Argoat. Il ajoute que le montant des travaux est estimé à 698 800 €uros, une subvention de 250 140 € qui correspond à 30% des travaux peut être sollicitée.

Accord à l'unanimité.

4 – Acquisition d'une nue-propriété

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est usufruitière de l'immeuble ex-sovedeso. Il propose que la commune se porte acquéreur de la nue-propriété. Le montant de l'acquisition serait de 135 000 €uros.

Accord à l'unanimité.

5 – Ecriture et crédits budgétaires

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la livraison à soi-même, il avait été budgétisé aux opérations d'ordre (042/722 en fonctionnement et 040/2188 en investissement), la somme de 20 000 €. Cette somme est aujourd'hui insuffisante, puisque les travaux effectués en régie sont estimés à 27 270,05 €. Il est nécessaire de procéder à une augmentation des crédits en dépenses et recettes de fonctionnement, et il est également nécessaire de procéder à des virements de crédits du chapitre 020 vers le chapitre 040/21 au niveau du budget investissement.

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

En section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 – Article 611 = + 1 132,05 €

Chapitre 014 – Article 7391111 = + 363,00 €

Chapitre 014 – Article 73918 = + 5 775,00 €

Recettes :

Opération d'ordre 042/722 = + 7 270,05 €

En section d'investissement :

Dépenses :

Opération 10017 – Article 231 = - 7 270,05 €

Chapitre 040/2188 = + 7 270,05 €

Accord à l'unanimité

6 – Marché Terrains de Padel – Attribution des lots

Michel LOZAHIC souligne que c'est un projet ambitieux, coûteux, et ajoute que dire qu'il s'agit d'un sport à la mode ne suffit pas.

Monsieur le Maire lui répond que tous les clubs de tennis des environs adhèrent à ce projet. De plus, le projet est subventionné à hauteur de 360 000 € pour des travaux qui s'élèveront aux environs de 530 000 €uros.

7 – Nouvelles dénominations de certaines rues

Les membres du Conseil municipal valident deux nouveaux noms de rue : Rue de Ruello (ex secteur de Ruello, Pors Bras, Guignolez) et rue du Port (ex rue du Stade).

L'impasse entre l'épicerie et la propriété de Catherine est nommée impasse du Fournil.

Jean-Paul LE CALVEZ précise que l'ancien presbytère s'appelle désormais Résidence de l'Abbé LECHVIEN.

8 – ENEDIS – Redevance d'occupation du domaine public

ENEDIS est tenu de s'acquitter auprès de la commune une redevance due au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution et de transport d'électricité selon l'article R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les paramètres de calcul pour 2024 se définissent ainsi :

Population*	1 082 h
Formule de calcul applicable pour la commune	153 €
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret**	1,5617
MONTANT DE LA RODP 2024	239,00 €

Accord à l'unanimité.

9 – Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Marie-Laure BILLIOU sera à la retraite à partir du 1^{er} décembre prochain.

Une petite réorganisation du service est à prévoir, et Monsieur le Maire suggère que le poste de Marie-Laure soit octroyé à Jennifer NICOLAS, qui voit sa DHS augmentée de 3 heures, que Christelle ANDRÉ prenne momentanément le poste de Jennifer.

Sophie GAUTIER est en arrêt jusqu'au 28 novembre date à laquelle elle rencontre le chirurgien.

La date du 14 décembre est retenue pour fêter le départ à la retraite de Marie-Laure.

10 – Voirie définitive de la résidence de l'Astrolabe.

Monsieur Luc PAGE, du cabinet ING CONCEPT, a sollicité des entreprises de travaux publics pour l'aménagement de la voirie définitive à la résidence.

Après l'analyse des offres, il s'avère que la société EUROVIA, est la moins-disante et présente un devis de 87 953,85 € soit 105 544,62 € TTC

Accord à l'unanimité.

11 – Tarifs 2024/2025 de la cantine et garderie

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention triennale passée avec l'Etat au titre de la cantine à 1 €, les tarifs de la cantine municipale sont figés.

0,80 € pour un quotient familial < 592 €

1,00 € pour un quotient familial compris entre 593 et 1 000 €

2,96 € pour un quotient familial > 1 001 €

Il propose une augmentation des tarifs Garderie :

- ½ heure garderie : 0,70 €
- ½ heure garderie avec goûter : 1,40 €

Pour les familles de 3 enfants et plus

- ½ heure garderie : 0,64 €
- ½ heure garderie avec goûter : 1,28 €

Les membres du Conseil Municipal, valident ces tarifs à l'unanimité.

12 – Investissements divers

Sont présentés :

- Un devis de curage du Sovedeso de l'entreprise 'ROUGE' d'un montant de 25 910,00 € HT,
- Un devis du cabinet d'études 'EAU ET DEBIT' pour une étude pédologique en vue de délimiter les zones humides, ceci dans le cadre de l'aménagement du lotissement 'Résidence Armand LE CALVEZ'.

13 – Arrêtés de voirie

Cette question sera vue lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Fin de séance : 19h35